



Facturation électronique

#4. Comment vais-je recevoir mes factures électroniques ?



Facturation électronique

Comment vais-je recevoir mes factures
électroniques ?



Vos factures fournisseurs arriveront via l'un de ces deux canaux :

- **Votre Plateforme Agréée (PA)** –

Au cabinet, nous préconisons *LVC – Le Village Connecté*.

- **Votre Solution Compatible (SC)**, si votre logiciel passe par un prestataire connecté à une PA (*i-Facture ou MEG, les SC préconisées par notre cabinet qui sont en lien direct avec LVC*)



Le **Portail Public de Facturation (PPF)** n'est plus un canal de réception pour les entreprises. Il joue uniquement un **rôle de collecte des données** et de **gestion de l'annuaire**.



Facturation électronique

Comment la facture
est-elle transmise jusqu'à moi ?



Le flux entrant suit un **parcours standardisé** :

1. Le fournisseur émet une facture dans un format structuré (*Factur-X, UBL, CII*).
2. Sa PA l'envoie vers votre PA (*ou votre SC raccordée*).
3. Votre PA dépose la facture dans votre espace ou la transmet automatiquement à votre logiciel.
4. Vous recevez une notification selon votre outil (*alerte, tableau de bord, workflow interne*).



Ce processus est **automatisé et sécurisé**.



Facturation électronique

Vais-je encore recevoir des **PDF**
par mail ou des factures papier ?



À terme **non** pour les factures concernées par la réforme.

Les factures PDF et les factures papier ne seront plus un mode de transmission valide.



Sur la période intercalaire entre aujourd'hui et septembre 2027, le nouveau schéma de transmission et l'ancien schéma coexisteront.



Facturation électronique

Quels **statuts** vais-je voir
sur mes **factures entrantes** ?



Les PA gèrent les **statuts** du cycle de vie de la facture qui peut être :

- **Déposée** : la facture est arrivée sur votre PA
- **Rejetée** : erreur de format ou données manquantes
- **Mise à disposition** : prête à être récupérée par votre logiciel
- **Consultée / Téléchargée**
- **Acceptée / Refusée** (*selon les flux*)
- **Mise en paiement** (*si votre outil le gère*).



Ces statuts sont essentiels pour le suivi fournisseur et la trésorerie.



Facturation électronique

Vais-je devoir
changer mes habitudes ?



Oui, mais dans le bon sens :

- **Un seul mode de récupération** : Plus de factures par email ou par courrier
- Un **tableau de bord centralisé**
- Des **statuts en temps réel**
- **Moins de litiges et d'erreurs.**



Facturation électronique

Que dois-je faire pour être **prêt** ?



Nous vous recommandons de :

- **choisir votre PA**
- **vérifier** si votre logiciel comptable ou commercial est SC ou s'il nécessite une PA
- **former vos équipes** aux statuts et au nouveau flux de réception.
- **mettre à jour vos processus internes** (*validation, paiement, archivage*).

Des **questions** sur la mise en place
de la **facture électronique** ?



**Posez-nous vos questions
en commentaires
ou contactez-nous !**

www.cpgetassocies.fr

